

Décembre 2023

Examens professionnels supérieurs et diplômes fédéraux décernés en 2023

Cette année, 132 candidates et candidats ont participé aux deux sessions de l'examen professionnel supérieur (EPS) organisées en avril et en octobre 2023. 101 candidat-e-s ont passé avec succès l'épreuve et peuvent désormais porter le titre de «Thérapeute Complémentaire avec diplôme fédéral».

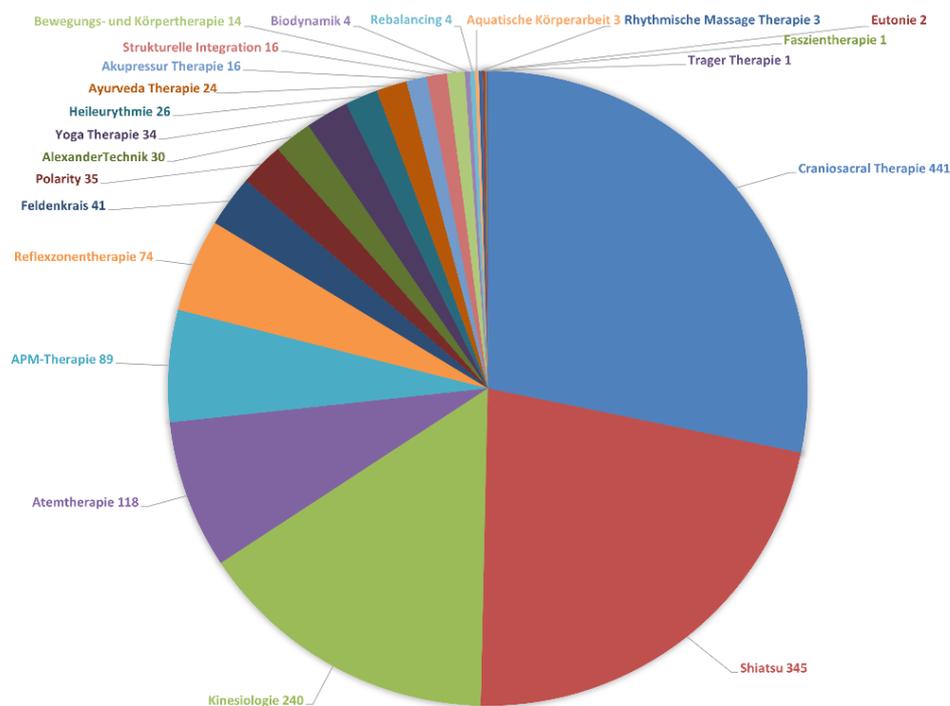
Rétrospective: l'EPS en avril et octobre 2023

Le taux de réussite au quinzième examen professionnel supérieur d'avril 2023 était d'environ 71,4% (y compris les candidat-e-s qui répétaient). 7 candidat-e-s, soit 11%, ont obtenu une moyenne de 5 ou plus, 18 candidat-e-s ont malheureusement échoué à une ou plusieurs parties de l'examen.

Lors de la 16^e session de l'EPS en octobre 2023, le taux de réussite était d'environ 81,2% (y compris les candidat-e-s qui répétaient). 13 candidat-e-s, soit 19%, ont obtenu une moyenne de 5 ou plus, 13 ont malheureusement échoué à une ou plusieurs parties de l'examen.

1467 diplômes fédéraux avec suppléments au diplôme délivrés

Depuis l'entrée en vigueur du règlement d'examen EPS TC en septembre 2015, 1'467 diplômes fédéraux ont été être délivrés. Soit après avoir réussi l'examen professionnel supérieur pour Thérapeutes complémentaires (611), soit comme diplôme a posteriori (856) pour les celles et ceux qui ont suivi l'ancienne Passerelle.



Diplômes fédéraux délivrés par méthode (total de tous les suppléments au diplôme délivrés au 30.11.2023). Dans certaines méthodes, le nombre de suppléments délivrés est légèrement supérieur à celui des DF délivrés, car il est possible de pratiquer jusqu'à trois méthodes TC sous un même diplôme.

Perspective: l'EPS en avril et octobre 2024

La prochaine session de l'examen professionnel supérieur aura lieu du 22 au 26 avril 2024 à Thoune. Les inscriptions sont acceptées jusqu'au 18 décembre 2023.

La prochaine séance d'information sur l'Examen Professionnel Supérieur aura lieu en ligne le 1er février 2024 de 16h00 à 17h30. L'inscription se fait via le [site web de l'OrTra TC](#). Toutes les informations relatives à l'EPS y sont également disponibles à tout moment.

Expiration des dispositions transitoires

Les dispositions transitoires sont encore valables jusqu'au 03.05.2024 pour la méthode de **Thérapie corporelle par le mouvement**. Les thérapeutes qui souhaitent encore profiter des allègements concernant l'attestation de supervision doivent faire parvenir leur inscription ainsi que le dossier complet à l'OrTra TC jusqu'au 03.04.2024 à minuit.